

AR Prefecture

063-200072080-20221025-CC20220702-DE
Reçu le 02/11/2022

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 39

Votants : 44

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 19 octobre 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2022-07-02

OBJET :

**TRANSFERTS DE
CHARGES ENTRE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES ET SES
BUDGETS ANNEXES**

Présents : Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jocelyne LELONG ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Anthony PALERMO ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ;

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Laurence ORIOL ayant donné procuration à Patrick GIDEL ; Bernard PENY ayant donné procuration à Christiane MOUGEL ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Jocelyne VALENTIN ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; David SABY remplacé par Jean-Paul TOUVERON ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Claude DUBOSCLARD ; Annelyse DURON ; Pascale JEAN ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Jacques THOMAS ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

AR **Préfecture**

063-200072080-20221025-CC20220702-DE
Reçu le 02/11/2022

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget principal et aux budgets annexes de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°3 du 12 avril 2022 relatif au vote du budget principal,

Vu la délibération du conseil communautaire n°6 du 12 avril 2022 relatif au vote du budget annexe « Hôtel a La Queue du Milan »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°4 du 12 avril 2022 relatif au vote du budget annexe « Zone d'activité de St Gervais »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°7 du 12 avril 2022 relatif au vote du budget annexe « Zone d'activité de Pionsat »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°11 du 12 avril 2022 relatif au vote du budget annexe « Zone d'activité de St Eloy »,

Considérant que le budget principal de la communauté de communes a pris en charge des dépenses de ses budgets annexes à hauteur de **40 383.30 €**,

Propose au Conseil d'Communautaire :

- **De fixer le montant du remboursement du budget annexe « Hôtel à la Queue du Milan » au profit du budget principal à hauteur de 2159 € correspondant à :**
 - Le poste du chargé de développement économique à hauteur de 5% (43 184.60 € x 5%) soit 2 159 €.
- **De fixer le montant du remboursement du budget annexe « Zone d'activité de St Gervais » au profit du budget principal à hauteur de 2159 € correspondant à :**
 - Le poste du chargé de développement économique à hauteur de 5% (43 184.60 € x 5%) soit 2 159 €.
- **De fixer le montant du remboursement du budget annexe « Zone d'activité de Pionsat » au profit du budget principal à hauteur de 4 319 € correspondant à :**
 - Le poste du chargé de développement économique à hauteur de 10% (43 184.60 € x 10%) soit 4319 €.

AR Préfecture
063-200072080-20221025-CC20220702*DE
Reçu le 02/11/2022

De fixer le montant du remboursement du budget annexe « Zone d'activité de St Eloy » au profit du budget principal à hauteur de 31 746.30 € correspondant à :

- Le poste du chargé de développement économique à hauteur de 50% (43 184.60 € x 50%) soit 21 592.30 €.
- Le poste de l'agent technique en charge de la Maison des entreprises à hauteur de 100 % (16 174.33 € de dépenses – 6 020.33€ de recettes des emplois aidés) soit 10 154 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les propositions de remboursement sus-décrits,
- charge M. le Président de l'exécution et de la publication de cette délibération.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-les-Mines, le 25 octobre 2022.

Le Président
Laurent DUMAS

